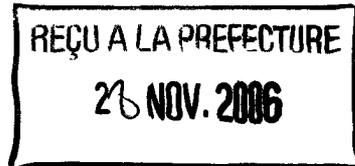


Service instructeur
Développement Economique,
Universitaire et Tourisme

N° 2e/121-06

Service consulté
DIF



PRIX JEUNE TALENT DU CONSEIL GENERAL

Résumé : *Parallèlement au Grand Prix Départemental des Métiers d'Art institué en 1978 par la Société d'Encouragement aux Métiers d'Art, le Conseil Général a mis en place en 1994, un prix « Jeune Talent » doté de 1 000 € et destiné à récompenser un jeune professionnel des Métiers d'Art.*

Un crédit de 1 000 € réservé à cette action est inscrit au budget départemental.

La Société d'Encouragement aux Métiers d'Art (SEMA) a créé les Grands Prix des Métiers d'Art pour permettre de valoriser ces professions et d'en assurer la promotion. Dans ce cadre, les Grands Prix sont attribués aux niveaux départemental, régional puis national selon l'alternance suivante : métiers de la création contemporaine, métiers de la conservation-restauration du patrimoine mobilier et immobilier, et enfin métiers de la tradition.

L'opération 2006 portait sur la création contemporaine.

Le Prix « Jeune Talent » des Métiers d'Art a été créé en 1994 par le Conseil Général afin de distinguer un jeune artisan d'art professionnel reconnu pour sa compétence et sa créativité et qui ne réunit pas encore les conditions pour concourir au Grand Prix des Métiers d'Art. Il est financé par le Conseil Général à hauteur de 1 000 €.

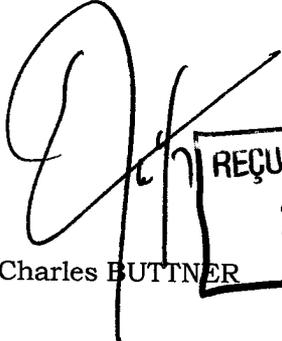
Cette récompense est décernée par le jury des Grands Prix des Métiers d'Art, qui comprend des représentants des Chambres de Commerce et d'Industrie, des Chambres de Métiers, des musées, de professionnels des métiers d'art et de la formation à ces métiers ainsi que les représentants du Département du Haut-Rhin.

Le jury s'est réuni le 26 octobre dernier et a désigné M. Mathieu GRAFF lauréat du Prix Jeune Talent 2006 pour la réalisation d'un chevet de style transition entre l'originalité du style Louis XV et l'inspiration classique du style Louis XVI. M. GRAFF est âgé de 20 ans, il est titulaire d'un CAP d'ébéniste et est actuellement en deuxième année de brevet technique des métiers. Il est en apprentissage depuis quatre ans dans l'atelier de M. ERNY, fameux ébéniste et sculpteur sur bois colmarien.

La remise de ce prix aura lieu courant du mois de janvier.

Je vous propose d'autoriser le versement de 1 000 € à M. GRAFF. Ce montant sera prélevé sur le chapitre 67, nature 6713, fonction 93, enveloppe 18531.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.


Charles BUTTNER

REÇU A LA PREFECTURE
28 NOV. 2006